avec l'approbation et sous la direction du conseil d'administration, quels seront ces administrateurs supplémentaires.

J'ai un autre mot à dire, en passant, à propos du nouveau conseil d'administration du National-Canadien qui comportera un total de 12 membres. J'exprime l'espoir que les membres qui seront nommés ne seront pas autant inféodés au parti au pouvoir actuellement que les administrateurs de la Banque du Canada semblent l'avoir été, en de récentes occasions.

Ainsi que mon honorable ami l'a dit, on a coutume de déférer pareille mesure au comité permanent des transports et communications et je suppose qu'à l'issue de la deuxième lecture, cet après-midi, il proposera de déférer le projet de loi à l'étude au comité susdit. Je désire simplement signaler que, lorsque le comité sera saisi de cette mesure, probablement dans le courant de la journée de demain, les sénateurs auront l'occasion de formuler les questions qu'ils ont peut-être en tête, non seulement en ce qui concerne l'exploitation générale de la compagnie de chemins de fer et de la compagnie Air-Canada, mais encore les conditions particulières qui existent dans leur division sénatoriale. Un certain nombre de représentants responsables du National-Canadien ont, selon la coutume du passé, toujours assisté à cette réunion du comité afin de répondre aux questions des honorables sénateurs, et je pense que dans la grande majorité des cas cette coutume s'est révélée satisfaisante.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2° fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Cap-Breton) le bill est déféré au comité permanent des transports et communications.

DÉPÔT DE DOCUMENT

L'honorable Walter M. Aseltine dépose sur

le Bureau le document suivant:

Mémoire d'un Accord (Accord modificateur n° 14), conclu le 13° jour de juin 1961, prévoyant le paiement de contributions aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Manitoba.

LE VICOMTE BENNETT

AVIS D'INTERPELLATION AU SUJET D'UN PORTRAIT DU VICOMTE

L'honorable G. Percival Burchill: Honorables sénateurs, je donne avis de l'interpellation suivante:

A-t-il été porté à la connaissance du assentime gouvernement que le portrait du très le-champ.

honorable vicomte Bennett est actuellement conservé quelque part dans cet édifice jusqu'à ce qu'on puisse le pendre dans un endroit convenable des couloirs du Parlement?

Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement est-il en mesure de nous dire à quelle date il compte s'acquitter de cette tâche on ne peut plus noble?

Afin d'expliquer le pourquoi de cet avis d'interpellation, je tiens à remercier le sénateur de De la Durantaye (l'honorable M. Pouliot) de m'avoir signalé il y a deux ans que la collection des portraits des premiers ministres du Canada que l'on peut voir accrochés aux murs des couloirs du Parlement ne renfermait aucun portrait du très honorable vicomte Bennett. J'ai entrepris sans tarder des démarches pour voir s'il était possible d'obtenir un portrait du vicomte Bennett. J'ai sous les yeux une lettre de lord Beaverbrook qui a réussi à dénicher un portrait à l'Université du Nouveau-Brunswick et qui s'est occupé de le faire livrer ici; j'ai aussi un accusé de réception du premier ministre du Canada en date de juin 1959.

C'est en vain qu'hier soir j'ai cherché ce portrait sur les murs des couloirs du Parlement. Étant donné l'eulogie récente prononcée en l'honneur du vicomte Bennett par le sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner) et le sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Haig), vu en outre que le vicomte Bennett est l'unique premier ministre du Canada qui soit issu de ma province du Nouveau-Brunswick, il est grandement temps, à mon avis, que son portrait figure parmi la collection des portraits des premiers ministres dans cet édifice.

LE TARIF DES DOUANES

BILL MODIFICATEUR—LE SÉNAT MAINTIENT SON AMENDEMENT

Le Sénat passe à la suite du débat, interrompu hier, sur la motion de l'honorable M. Aseltine, portant que le Sénat ne maintienne pas son amendement au bill C-72 modifiant le tarif des douanes, amendement que la Chambre des communes a rejeté, et qu'on lui transmette un message en conséquence.

L'honorable Walter M. Aseltine: Honorables sénateurs, le sénateur d'Hanover (l'honorable M. Brunt) est absent. Il a ajourné le débat hier, afin de me fournir l'occasion de demander aux honorables membres du Sénat aujour-d'hui la permission de faire une brève déclaration sur les observations que le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald, Brantford) a formulées hier. Avec votre assentiment je vais faire cette déclaration sur-le-champ.